

D.2020.02.05.10.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Février 2020

10 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

10.5 - Poste de Coordonnateur (trice) Projets/Systèmes – Direction Projets Territorialisés – Direction Générale Adjointe Patrimoine Investissements – Procédure de recrutement – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le poste de Chargé(e) de Mission système a été créé par Délibération D.2017.07.05.9.1 du 5 juillet 2017 et déclaration faite auprès du Centre de Gestion numéro 31172106.

Le poste de Chargé(e) de Mission système est occupé par un agent non titulaire dont le contrat prendra fin au 30 novembre 2020.

Il est proposé de pérenniser ce poste au sein de la Direction Projets Territorialisés de la Direction Générale Adjointe Patrimoine Investissements et de procéder à des ajustements au vu de l'évolution des projets en cours. Les missions du/de la Coordonnateur (trice) Projets/Systèmes s'organisent autour de trois axes :

- ✓ Prendre en charge la coordination du volet systèmes (hors système de transport) en appui aux chefs de projets;
- ✓ Assurer la conduite d'opérations systèmes;
- ✓ Intervenir en conseil stratégique et prospective.

Le poste de Coordonnateur (trice) dispose de la connaissance globale du patrimoine Systèmes et s'appuie sur les chefs de projet du Domaine Systèmes de la Direction Gestion du Patrimoine avec qui il/elle travaille en étroite collaboration, afin de réaliser la coordination multi-systèmes (billettique, vidéo, information voyageurs, télécoms, contrôle d'accès, priorité bus...) pour l'ensemble des projets notamment le projet de 3ème ligne de métro.

La coordination entre le projet et l'ensemble des systèmes exploités, programmés, modifiés ou renouvelés sur la période de mise en œuvre du projet nécessite un travail étroit avec l'exploitant et la Direction Gestion du Patrimoine.

Afin d'assurer sa mission de conseil, l'agent devra développer une vision stratégique sur les systèmes qu'il prendra en charge, en intégrant les logiques industrielles et le contexte des transports et des territoires toulousains (forte croissance, évolution des offres de service, développement du réseau, écosystème innovant et IT,...).

Compte tenu du profil recherché, le/la Coordonnateur (trice) devra détenir une formation supérieure technique en génie électrique ou dans le domaine des technologies de l'information, de l'informatique industrielle, de télécommunications appliquées au transport. L'agent devra avoir acquis des expériences significatives au sein de la maîtrise d'œuvre et d'une entreprise industrielle.

Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Une publicité informant de la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu prioritairement par voie statutaire.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'attaché ou ingénieur.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- Plus de 6 ans d'expérience : à partir du 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur ou à partir du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de son cadre d'emplois ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Délibérante d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste selon les modalités ci-dessus exposés.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

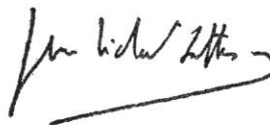
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement du/de la Coordonnateur (trice) au sein de la Direction Projets Territorialisés de la Direction Générale Adjointe Patrimoine Investissements relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES